

B 2583 no 1; witch 015, Chretienne fille Jean Parmentier de l'Estraye

25 June 1624; brief summary of voluntary confessions she has already made, and order for arrest and further interrogation, issued at Remiremont by substitut for PG des Vosges.

26 June 1624; interrogation

Said she was 23, natural daughter of Jean Parmentier of l'Estraye by Françoise Marie, now married to Demenge Valentin of Saulx. Currently living in house of Demenge Fremillot of Fresse. Said she did not think she was a witch, but had been marked under the arm by Taupin. Asked who he was:

'Dit que c'est un grand noir homme, qu'elle croit estre le mauvais esprit, habillé de noir ayant un poignard sur le derrier et un pennache noir sur son chapeau.

Combien de temps il y a qu'il luy auroit faict ladite marque?

Dit qu'il y peut avoir quatre ans et que cela luy feit grand mal deux jours entiers.

En quel lieu ledit Taupin s'apparut a elle?

Dit que ce fut au sabat en un lieu dit a Noirgotte proche l'Estraye, ou elle avoit ja esté plusieurs fois estante petite avec sa grande mere Jeannon Garneze.

Qui estoit lors avec elle, et ce qu'on y faisoit?

Dit que fut sa grand mere y estoit George son fils, Magdelaine sa tante presentement marié a Remiremont au fils de Jean Regnard, Mongeotte femme a Claude Pierre dit Bourginan et plusieurs autres vielles gens tant hommes que femmes qu'elle ne cognoit pour n'estre du village de l'Estraye, qu'ilz y dancoient et menoient bonne vie son oncle George menant le devant, Taupin leur maitre le derrier, estant ledit son oncle habillé de toile portant une espee en escharpe de couleur verte, qu'un viellard qu'elle ne cognoit, jouoit de la musette ou chievre, ny ayant cette fois banquetté.

Si dautres fois elle y avoit esté?

Dit y avoir esté une infinité de fois, avec sadite mere grande, le petit Colombain et Chrestienne femme de George Colombain executée a Arches, et du depuis y avoit esté plus de douze fois.

Quelles personnes y estoient toutes lesdites fois?

Dit que les cy dessus y estoient presque tousjours.

Si on y banquetoit quelquefois?

Dit n'y avoir veu banquetter qu'une fois, ou estoient lesdits George, Magdelaine, Jeannon sa grand-mere, Mongeotte Bourginan, qu'il y avoit quantité de grosse chaire noire point de sel, et du gros pain noir, faict de cendre a ce qu'elle croit.

Comment elle alloit au sabat et si de jour ou de nuit?

Dit qu'elles y alloient tousjours entre nuict et jour, ordinairement le jeudy soir, y allerent une fois tous, sur des chevaux noirs, qui les portoient comme le vent, autres fois a pied, que sa grand-mere l'y avoit aussy menée sur une panneure avec sa tante Magdelaine qu'elle engrossoit avec de la gresse.

Si elles alloient tousjours en un mesme lieu?

Dit que non, tantost a la noiregotte, autresfois en une haulte montaigne dit y hault du Jan, quelquesfois du costé de Saulsure en la montagne dit de Mortbieu.

Si lors que son maitre Taupin la pinsa il luy fit pas renoncer Dieu et la Vierge et le prendre pour son maitre?

Dit qu'ouy qu'il disoit qu'elle renonceast Dieu, la Vierge, parains, maraines et tous ceux qui avoient mis la main a elle, ce qu'elle fit, neanmoins en eust aussy tost repentance, et ce fut lors qu'il dit avoir nom Taupin.

Si ledit Taupin l'auroit pas cognu, combine de de fois et en quel lieu?

Dit qu'il l'auroit cognu une fois seulement en un lieu dit en champs de Champaignes proche du Thillot demeurant lors au logis de Nicolas Godel le jeune, qu'il luy auroit faict grand mal, sentante un grand froid et de grandes douleurs, comme si il luy eust mis des espines entre les jambes, tellement qu'elle en fut malade quinze jours.

En quel saison ce fut, si de jour ou de nuict, et si elle estoit seule?

Dit que ce fut vers le St Martin sur la nuit s'en allant querir le cheval de son maître estant a la pasture que Remiere Clement et fut Marie Dany l'hoste du Thillot y estoient.

Ce que faisoient et disoient lesdites Remiere et Marie?

Dit qu'elles la feirent coucher dessoubz Taupin et leurs ayat dit qu'elle seroit tancée de son maître de tant demeurer elles repartirent que non seroit, mais qu'elle seroit malade comme elle fut, et quand ce fut fait tous disparurent et demeura seule.

Depuis qu'elle demeure en ce lieu du Thillot, combien de fois elle auroit été au sabat et en quel lieu?

Dict en deux ans qu'elle a demeuré au logis dudit Godel elle y auroit été environ douze fois, que ledit Taupin la venoit advertir comme un valet buquant a la fenestre puis se levoit en s'en alloient eux deux, quand elle en revenoit elle estoit toute lasse et abbatue, qu'autresfois elle y estoit en songe et se reveillant se trouvoit dans son lict.

Si elle a nuit et apporté dommage aux fructs de la terre ou donné consentement au malin esprit de faire gresle, tempeste ou gelée?

Dit que ledit malin la sollicitoit de faire du mal mais ny voulut jamais consentir, bien quelquesfois prenoit elle comme des cheveux, lesquels elle recueilloit avec les autres soubz des arbres et les ayant mis en plotons, les jectoient en l'air lors qu'il y avoit des nuées et ainsy cela retomboit en gresle avec grand bruit.

Combien de fois elle auroit fait cela, ou et avec qui?

Dit avoit fait cette chose trois ou quatre fois au lieu de Franois et a Travexein, et estoient avec elle Royne de la Gotte et Grand Demenge son gendre de Fresse leur intention estant de faire pleuvoir pour tout gaster notamment les chanvres, a la suasion du malin esprit, mais quand on entendoit le son des cloches, iceluy leurs disoit qu'elles s'en allassent, qu'on ne scauroit rien faire.

Si elle a pas fait mourir quelque bestail ou quelque personne ou veu quelcuns de ses complices en faire mourir?

Dit que pour elle n'a procuré aucun mal, bien a elle veu sont quelques trois ans Remiere Clement prendre de la terre ou de la pouldre dessoubz le seuil de l'entrée de sa maison, de la cendre au derrier de la pierre du feu et encore quelque autre chose aupres du lieu ou on joint les vaches, laquelle mesla tout ensemble et en feit un morceau de la grosseur d'un oeuf, puis s'estant transformée en chat entra a la moictresse de fut Nicolas Godel ou residoit pour lors François son moictrier par une fenestre, et jecta ledit morceau dans la bouche d'une vache desja malade y avoit deux ou trois jours, et sortant par la mesme fenestre y laissa du poil, qu'elle deposant veit le lendemain matin, estant servante a ladite moictresse.

Comment elle scait que ladite Remiere donna ledit morceau a ladite vache?

Dit qu'elle estoit tout proche lors que ladite Remiere entra par la fenestre en forme de chat, l'ayant veu estant entré, en sa forme ordinaire en ladite forme de chat ne pouvoit aucunement.

Si ladite vache mourut?

Dit qu'elle mourut trois jours apres.

Remonstrée qu'elle n'avoit tout dit ce qu'elle faisoit au sabat et qu'elle dis la vérité, autrement que Dieu ne luy pardonneroit ses faultes?

Dit qu'estant une fois avec Royne de la Gotte, le Grand Demenge son gendre au sabat au lieu de Franois et Gadouillat leur maître, prindrent chacun un petit baston blanc pointu, en picquerent des crapaux, puis les ayant coupé et escorché les fricasserent comme des oysillons et les mangerent, ce qu'ils auroient fait encore une autre fois en la montagne sur Bussang.

Si ledit Gadouillat estoit le mesme maître que Taupin et pourquoy il changea son nom, s'il estoit habillé de noir comme ledit Taupin?

Dit que ladite Royne de la Gotte luy ayant demandé son nom iceluy auroit respondu s'appelle Gadouillat, estant habillé de gris, neanmoins que c'estoit toujours ledit Taupin.

Dit de plus que ledit malin l'avoit voulu marier avec luy mesme, disant qu'elle seroit heureuse et la mectroit en un paradis ou elle seroit a son ayse et feroient des gentz comme eux, mais qu'elle luy auroit dit qu'elle ne vouloit se marier sans son pere.

Si ledit Taupin s'est pas apparu a elle en autre lieu que le sabat?

Dit qu'il s'y apparut une fois voulant entrer en l'eglise de l'Estraye et luy dit qu'elle prenoit trop d'eau beniste

Si elle soustiendroit a ceux et celles qu'elle a denommés et nous declarés pour complices avoir esté au sabat avec elle?

Dit qu'ouy mais qu'elle ne vouldroit estre confrontée a son oncle George, par ce que s'il la trouvoit par les chemins il luy feroit mauvaise compagnie, toutesfois luy soustiendra toujours.

Ce faict luy a esté relicte sa deposition pour veoir si elle y persisteroit, laquelle apres en avoir eu lecture a dit y persister et avoir dit la verité.

Et de plus declare et confesse que lors que le beure leur manquoit au sabat pour fricasser les crapaux qu'elles escorchoient, elles prenoient trois creuttes de corées les faisoient tourner trois tours a l'entour du cremail et l'en ayant frappé trois fois, tiroient ledit cremail comme la tetine d'une vache et ainsy en sortoit du laict duquel elles faisoient du beure.

Combien de fois elle avoit fait telle chose et avec qui?

Dit n'avoir faict cela qu'une fois au vallon sur Bussang ou estoient ladite Royne de la Gotte, Demenge son gendre, et leur maître Taupin, ce qu'elle leur soustiendra toujours.

Si depuis qu'elle a eu confesse au Sr Substitut ce que porté par ses requises ledit Taupin luy auroit parlé?

Dit que s'en retournant jeudy dernier du losgis de Nicolas Laurent chez son maître a Fresse, ledit Taupin traversa le chemin et luy dit en passant, qu'elle avoit dit beaucoup de choses, ains qu'elle feit le signe de la croix et ainsy disparut.

Au reste qu'elle est grandement marrye d'avoir offendé Dieu comme elle a fait, ne demandant autre chose que de faire ses Pasques et mourir.'

Brought back later in the afternoon, asked if she wished to add or retract anything.

'De plus a dit qu'il y a quelque cinq ans que le malin esprit luy donna dedans un drapeau de la pouldre luy disant que lors qu'elle retourneroit au sabat on luy scauroit a dire ce qu'elle en feroit, mais reconnoissant que ce n'estoit que des petites graines noires elle les jecta aux champs.

Si ledit malin en donna aux autres et qui estoient avec elle?

Dit qu'ouy, que sa grand-mere y estoit, sa tante Magdelaine, le petit Claude Colombain et sa pere et mere, qu'a cette fois là on auroit dit la messe au sabat au dessoubz la Vranye Bourginan, leur maître Taupin faisant le prestre se servant d'un rouleau de raive ou naveau pour hostie et estant en forme de boucq les pieds en

hault tournoyoint a l'entour, comme a l'entour d'un autel quand on va a l'offrande et le baisoient au derrier.

Dit encore qu'il y peut avoir trois ans que gardant les moutons proche de l'Estraye son maître s'apparut a elle et luy dit qu'ils se mariassent ensemble, et pour arches et assurance elle luy donna une piece de deux sols, laquelle receue par ledit malin esprit promit luy achepter une courroie de velour, ce qu'il n'auroit fait, que ce fut depuis qu'elle l'avoit en refusé, ainsy qu'elle a déposé ce matin.

Dit de plus qu'il y aura demain quinze jours qu'estant au sabat au lieu de Franois avec Royne de la Gotte et Demenje son gendre, ils battirent l'eau en une fontaine avec des baguettes blanches que le malin leur avoit données pour faire pleuvoir et gresler et de fait pleut un peu et gresla seulement sur la montagne, ce qu'ils auroient fait a intention de gaster les blés, et voyant que la gresle ny estoit arrivé, tournoyerent alentour des blés qui sont en foulles pour les faire perdre,

Se resouvient encore que la premier année qu'elle fut au service de Nicolas Godel sont environ cinq ans, le diable luy commanda que lors qu'elle recevroit la communion, elle n'avallast l'hostie, ains la conservast et en passant sur le pont, elle la jetast dans la riviere, ce qu'elle feit.

De tous lesquels malheurs et offences elle en a telle douleur et detresse qu'elle n'en peut jeter aucune larme.'

1 July 1624; interrogation

This was held in château of Arches - previous confessions were made in house of Nicolas Laurent at Le Thillot.

After hearing all her confessions read out, said she persisted in them. Did however discharge Remiere Clement, the late Marie Dany l'hoste, Royne de la Gotte and her son-in-law Demenje. Said she had accused them 'meschamment et faulusement'; Remiere at suggestion of another person, Royne and son-in-law because she had quarrelled with her. Had been alone when she had intercourse with Taupin.

Now said what she said about throwing hair into the air was untrue, and other details involving Royne, including transformation into cat. Had cooked toads, but those present were grandmother, little Colombain, and her master. Gadouillat was a different evil spirit from Taupin, and were always several present at sabat. What she had said about making milk was also untrue.

8 July 1624; PG des Vosges asks for death sentence, with confrontation with those she had accused, who are to be investigated if she maintains charges.

9 July 1624; Change de Nancy says that without prejudice to her confessions witnesses should be heard, and confronted with her.

15 July 1625; informations

(1) Jean fils feu Chrestofle Heckstein, mineur du Thillot, 22

Some 2 years earlier she had been in service of Nicolas Godel, and sometimes brought master's horses to pasture on montagne des mines where witness lived. 'Tellement que par le hantise et frequentise qu'ils eurent par ensemble s'apperceut, qu'elle estoit devenue amoureuse de luy, en sorte qu'elle luy auroit eu achepté des jartieres et luy tesmoigné plusieurs autres signes d'amitie'. Did not want to

reciprocate, and became 'troublé de son esprit'. Suspected her, and on eve of St Jean had wanted him to go collecting nuts with her, but he refused.

(2) Toussaine femme Arbin Beustal, du Thillot, 44

Had known her when she was in house of Nicolas Godel, their neigbour. Around St Martin 3 years earlier he had been worried when she failed to return from fetching horse, which came back on its own. Witness went out and called her without success. Next day said she had been near champ de Champagnes, and after sleeping there was ill - did have to go home to father for a week or two, then came back.

(3) Didier Boileau, munier du Thillot, 40

Had known her when in house of neighbour Nicolas Godel, and saw no harm in her, but wife told him she had confessed to her master that she was a witch.

(4) Paccatte femme Remy Claudon Bustal, du Thillot, 40

When she had been in service of Nicolas Godel saw her steal some beans from garden of Simon Claude Anthoine; asked her why she did this, and she said she was hungry, so she gave her some bread and told her not to steal again.

(5) Remy Demenge Parmentier, de l'Estraye, 60

Had long heard that she was a witch - was bastard daughter of his cousin. Supposed to have been 'gastée' and taken to sabat by grandmother, and told other children she wa a witch when guarding animals, Had never heard she had done any wrong.

(19 July 1624)

(6) Honn Nicolas Godel, tabellion du Thillot, 30

Had been in his service for 14 months, and left some three and a half years earlier. Told of how she went to look for horse, which came back without her. Found her next day 'toute malade et gastée, luy dit que c'estoit une putain et sorciere, qu'elle devenoit d'au diable, surquoy elle repartist qu'elle luy crooit mercy, qu'elle avoit couché dans des buissons proche le clos Brice Mansuyt au derrier du losgis de Danys l'hoste. Ce qu'occasionna le deposant de se transporter sur ledit lieu, a l'assistance d'Arbin Thossaint, ou estant recognut dans des buissons audit lieu designé la terre toute battue et en telle sorte, qu'il sembloit qu'on y eut dansé, ce que luy feit croire qu'il y avoit eu quelque chose d'extraordinaire'. Sent her home, and she later returned for 3 weeks before leaving service.

After arrest had confessed in presence of witness 'que depuis que le Sr Curé de l'Estraye luy auroit osté des reliques que precedamment il luy avoit donné, elle auroit eu de grandes apprehensions, qu'elle avoit esté au sabat et y menée par deffuncte Jeannon Garnise sa mere grande'. Also confessed the evil one had intercourse with her on evening when she was lost. Had no suspicion that she had caused him any harm - had asked her about this when she was interrogated, and she denied any such act.

26 July 1624; PG des Vosges suggests that there is now sufficient evidence to proceed with sentence.

27 July 1624; Change de Nancy agrees that she is now sufficiently convicted as a witch, and approves death sentence.

31 July 1624; confrontations and interrogation

Maintained charges against Magdelaine, George, and Mengeotte Bouguinan, when they were brought before her. Then given thumbscrews; she continued to claim they had been accomplices.

Was executed same day, still persisting in her charges.

5 August 1624; PG des Vosges asks for investigation of George Parmentier and Mengeotte Bourgman by prévôt of Arches.

6 August 1624; Change de Nancy approves this move.